

Convention étape Grand Régional entre le CRE et les organisateurs

La désignation des organisateurs qui accueilleront les étapes du grand régional se fait sur un appel à candidature et sur décision du CRE et de la commission de CSO.

En acceptant la réception d'une étape du « Grand régional » CSO, les organisateurs s'engagent :

DUC :

- 1- A organiser les épreuves labellisées "Amateur" du Grand Régional le dernier jour du concours, à savoir :
 - Am 3
 - Am 2
 - Am 1
 - Am élite

Et les épreuves PRO 2/1 peuvent être organisées le samedi (au choix).

Telles que décrites dans le règlement du GR.

- 2- Les épreuves labellisées GR devront respecter les barèmes de dotation et d'engagements suivant :

Epreuves	Dotation minimum	Engagement
Am 3	300 €	25 €
Am 2	500 €	30 €
Am 1	700 €	38 €
Am élite	1 500 €	55 €
Pro 2/1	3 000 €	110 €
	6 000 €	

- 3- Les engagements des épreuves GR seront réservés aux cavaliers licenciés dans la région Hauts de France jusqu'à une semaine avant la clôture des engagements (jusqu'au lundi précédent le lundi de clôture des engagements). Tous les cavaliers sans restriction peuvent engager la dernière semaine.
- 4- L'ensemble de ces épreuves se déroulant au barrage, la journée se limitera à 250 engagés
- 5- A organiser au minimum un concours sur deux jours.
- 6- A proposer des épreuves permettant aux cavaliers amateurs de tourner le jour précédent les épreuves labellisées GR
- 7- A choisir les officiels de compétition parmi les officiels de compétition licenciés dans la région et ayant suivi la formation GR proposée par le CRE.

REMISE DES PRIX

L'organisateur prévoit des remises des prix à cheval pour les 8 premiers de chaque épreuve. Il prend en charge la dotation en cadeau de ces remises des prix.

OFFICIELS DE COMPÉTITION

Au moins le jour des épreuves labellisées GR, l'équipe d'officiels devra être composé :

- D'un(e) Président(e) de jury et de (minimum) un assesseur
- D'un Chef de piste et d'un assistant
- D'un Commissaire au paddock
- D'un Chronométrateur équipé de matériel électronique et capable de réaliser un live résultat
- D'un Speaker (qui ne sera pas Juge sur le concours en question)

ACCUEIL

Une restauration à proximité du terrain, doit être ouverte le matin dès la première reconnaissance et jusqu'à la fin de la dernière épreuve, au moins le jour des épreuves du GR.

PISTE

L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour le maintien de pistes (terrain de concours et paddock) de qualité sur l'ensemble du concours.

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste un parc de 15 obstacles dont au moins trois combinaisons (dont au moins un triple).

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste le matériel et le personnel nécessaire aux changements de piste.

COMMUNICATION-VISIBILITE

Un speaker doit être présent, au moins le jour des épreuves labellisées GR. Il devra prendre en compte tout document préparé par le CRE lors de l'animation de la journée, notamment pour la mise en valeur des sponsors du GR et des cavaliers y participant. Cela sous-entend une sonorisation du site de qualité.

L'organisateur disposera sur le lieu du concours toutes les banderoles, calicots ou autres éléments de communication demandés par le CRE.

L'organisateur mettra à disposition du CRE et des sponsors du GR un stand visible et accessible.

L'organisateur veillera à ce que l'obstacle du CRE et des sponsors du GR soient présents sur le terrain toute la durée du concours. Ces obstacles doivent être sautés dans les épreuves du GR.

En outre, l'organisateur veillera tout au long du concours à véhiculer par ses mots, ses gestes et ses intentions le discours fédéral et notamment :

- En veillant à l'éthique sportive
- En respectant scrupuleusement le règlement fédéral
- En faisant appliquer les principes du respect et du bien-être animal sur le site du concours.

Il s'engage de ce fait à respecter et défendre toute décision prise par les officiels de compétition

ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisateur s'engage à mettre en place une action de développement durable sur le site du concours. Cette action sera justifiée par une photo ou tout document attestant de l'initiative.

ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL d'EQUITATION des HAUTS-DE-FRANCE

Sous condition du respect des règles précédentes, le CRE s'engage :

- A faire labelliser le concours par la FFE
- A fournir un obstacle du CRE
- A verser **1 000€** d'aide forfaitaire
- A fournir plaques et flots pour les 8 premiers de chaque remise des prix du GR

Je soussigné(e)

m'engage à respecter la présente convention pour l'organisation d'une étape du Circuit du Grand Régional 2025-2026.

Fait le

Signature :

Convention Finale Grand Régional entre le CRE et l'organisateur

La désignation de l'organisateur qui accueillera la finale du grand régional se fait sur un appel à candidature et sur décision du CRE et de la commission de CSO.

En acceptant la réception de la finale du grand régional, l'organisateur s'engage :

DUC

La DUC est entièrement à la charge et de la responsabilité de l'organisateur. Il est à ce titre le seul à percevoir les engagements et à distribuer les dotations. L'organisateur peut s'il le souhaite associer le CRE à la construction de son programme. En tout état de cause, la DUC devra impérativement respecter les éléments suivants :

- 1- Des épreuves labellisées grand régional les deux derniers jours du concours, à savoir :
 - Am 3
 - Am 2
 - Am 1
 - Am élite
 - Pro 2/1

Telles que décrites dans le règlement du GR.

- 2- Les épreuves labellisées GR devront respecter les barèmes de dotation et d'engagements suivant :

	Dotation jour 1	Engagements jour 1	Dotation jour 2	Engagements jour 2
Am 3	300	25	500	30
Am 2	500	30	700	38
Am 1	700	38	1000	45
Am élite	1500	55	2000	70
Pro 2/1	3000	110	4000	130
total	6000		8200	
			Total dotation	14200

- 3- Seuls les cavaliers qualifiés pour la finale peuvent s'engager pour les épreuves de la finale du GR

- 4- L'ensemble de ces épreuves se déroulant au barrage, la journée se limitera à 250 engagés
- 5- A organiser au minimum un concours sur deux jours.
- 6- A proposer des épreuves permettant aux cavaliers amateurs de tourner le jour précédent les épreuves labellisées GR
- 7- A choisir les officiels de compétition parmi les officiels de compétition licenciés dans la région et ayant suivi la formation GR proposée par le CRE.

REMISE DES PRIX

L'organisateur prévoit des remises des prix à cheval pour les 8 premiers de chaque épreuve. Il prend en charge la dotation en cadeau de ces remises des prix.

OFFICIELS DE COMPÉTITION

Au moins le jour des épreuves labellisées GR, l'équipe d'officiels devra être composé :

- D'un président de jury et de deux assesseurs
- D'un chef de piste et d'un assistant
- D'un commissaire au paddock
- D'un chronométreur équipé de matériel électronique et capable de réaliser un live résultat
- D'un Speaker (qui ne sera pas juge sur le concours en question)

ACCUEIL

Une restauration à proximité du terrain, doit être ouverte le matin dès la première reconnaissance et jusqu'à la fin de la dernière épreuve, au moins le jour des épreuves du GR.

PISTE

L'organisateur s'engage à tout mettre en œuvre pour le maintien de pistes (terrain de concours et paddock) de qualité sur l'ensemble du concours

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste un parc de 15 obstacles dont au moins trois combinaisons (dont au moins un triple)

L'organisateur s'engage à mettre à disposition du chef de piste le matériel et le personnel nécessaire aux changements de piste

COMMUNICATION-VISIBILITE

Un speaker doit être présent, au moins le jour des épreuves labellisées GR. Il devra prendre en compte tout document préparé par le CRE lors de l'animation de la

journée, notamment pour la mise en valeur des sponsors du GR et des cavaliers y participant. Cela sous-entend une sonorisation du site de qualité.

L'organisateur disposera sur le lieu du concours toutes les banderoles, calicots ou autres éléments de communication demandé par le CRE

L'organisateur mettra à disposition du CRE et des sponsors du GR un stand visible et accessible

L'organisateur veillera à ce que l'obstacle du CRE et des sponsors du GR soient présents sur le terrain toute la durée du concours. Ces obstacles doivent être sauter dans les épreuves du GR

En outre, l'organisateur veillera tout au long du concours à véhiculer par ses mots, ses gestes et ses intentions le discours fédéral et notamment :

- En veillant à l'éthique sportive
- En respectant scrupuleusement le règlement fédéral
- En faisant appliquer les principes du respect et du bien-être animal sur le site du concours.

Il s'engage de ce fait à respecter et défendre toute décision prise par les officiels de compétition

ACTION DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'organisateur s'engage à mettre en place une action de développement durable sur le site du concours. Cette action sera justifiée par une photo ou tout document attestant de l'initiative

ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL d'EQUITATION des HAUTS-DE-FRANCE

Sous condition du respect des règles précédentes, le CRE s'engage :

- A fournir un obstacle du CRE
- A verser 4000 € d'aide aux titres des dotations et à l'organisation du concours (prise en charge des défraiements des officiels par exemple...)
- A fournir plaques et flots lors des remises des prix du GR.

Je soussigné(e)

m'engage à respecter la présente convention pour l'organisation d'une finale du circuit du Grand Régional 2025-2026.

Fait le

Signature :